

JVE Bénin et Benkadi renforcent la durabilité des groupes de réflexion à Athiémé et Grand-Popo

Les jeudi 26 et vendredi 27 septembre 2024, les communes d'Athiémé et de Grand-Popo ont respectivement accueilli des séances de travail portant sur l'appropriation des actes de formalisation des Groupes de Réflexion (GR) dans le cadre du projet BENKADI, conduit par l'ONG JVE Bénin. Ces ateliers avaient pour but de garantir une compréhension approfondie des arrêtés formalisant ces groupes et de réfléchir à la durabilité des Groupes de Réflexion mis en place par Benkadi.



La première séance de travail s'est déroulée à Athiémé,

réunissant les membres du Groupe de Réflexion local et le personnel de JVE Bénin. Le groupe de réflexion d'Athiémé est officiellement désigné comme le Comité de Réflexion et d'Appui Technique pour la mise en œuvre du projet BENKADI dans la commune.

Les participants ont analysé en profondeur l'arrêté de formalisation du groupe, et ont pu échanger sur les points forts et les lacunes de ces arrêtés, notamment en ce qui concerne la pérennisation des Groupes après la fin du projet BENKADI en 2025. Ils ont identifié des points d'amélioration, notamment concernant la dénomination, les attributions et la composition des membres.

Pour Amadou BAWA, point focal de la PASCIB et membre du groupe de réflexion, les points ont été identifiés pour être améliorés dans l'arrêté actuel. Il s'agit notamment des missions et de la composition des membres. Il a relevé qu'il est important de formaliser les ajouts nécessaires pour que le groupe puisse continuer à fonctionner efficacement après le projet.

Les discussions ont mis en évidence la nécessité d'ajouter des lignes aux arrêtés, tant au niveau des missions du groupe qu'à celui de ses membres, ainsi que d'envisager des synergies avec d'autres cadres de dialogue locaux. Une nouvelle proposition d'arrêté a été recommandée pour tenir compte de ces remarques. L'atelier a également permis aux participants de se familiariser avec les outils de prise de décision participative de BENKADI. Un questionnaire a été distribué pour identifier les cadres de dialogue existants au niveau communal et explorer les possibilités de synergies.

La deuxième journée s'est tenue à Grand-Popo, le 27 septembre 2024, rassemblant les membres du Groupe de Réflexion local et l'équipe de JVE Bénin. Comme à Athiémé, le GR de Grand-Popo est formellement nommé Comité de Réflexion et d'Appui Technique pour le projet BENKADI dans la commune.

Les discussions ont mis en évidence la nécessité d'ajouter des lignes aux arrêtés, tant au niveau de la dénomination, des missions du groupe qu'à celui de ses membres. Une nouvelle proposition d'arrêté a été recommandée pour tenir compte de ces remarques. Les participants ont également été initiés aux outils de prise de décision participative de BENKADI.

YEBE Cyrillia est la Secrétaire Exécutive de la Mairie de Grand-Popo et présidente du groupe de réflexion. Elle a déclaré, « Les échanges ont été très enrichissants. Nous avons maintenant une meilleure vision des actions à mener pour pérenniser ces groupes au-delà du projet Benkadi. » Un questionnaire a été également distribué pour identifier les cadres de dialogue existants et explorer les perspectives de synergies.

Pérennisation des Groupes de Réflexion à Athiémé et Grand-Popo

Suite à la séance de travail des 26 et 27 septembre 2024 sur l'appropriation des actes de formalisation des Groupes de Réflexion, l'ONG JVE Bénin a poursuivi ses efforts pour dynamiser et renforcer la durabilité de ces groupes dans le cadre du projet BENKADI, Alors que la fin du projet est prévue pour 2025, la pérennité des Groupes de Réflexion s'impose comme un enjeu majeur.

Dans ce contexte, JVE Bénin a organisé un atelier multiacteur les 02 octobre 2024 à Grand-Popo et 03 octobre 2024 à Athiémé pour discuter des stratégies de dynamisation et de pérennisation des comités de réflexion mis en place par le programme dans les communes d'intervention.



Atelier multi acteurs Athémé

À Grand-Popo, l'atelier a réuni divers acteurs, incluant les autorités communales, les cadres techniques de la mairie, des organisations de la société civile, des services déconcentrés de l'État et des représentants des cadres de dialogue locaux. Les échanges ont permis de réaliser une analyse SWOT des Groupes de Réflexion, mettant en évidence leur capacité à influencer les politiques locales. Un nouvel arrêté a été proposé pour renforcer l'existence et l'action du Groupe de Réflexion. Les discussions ont également porté sur l'autonomie du groupe et son intégration dans des cadres de dialogue plus larges, ainsi que sur l'importance de la synergie avec la plateforme de réduction des risques de catastrophes.

« Les Groupes de Réflexion, tels que définis dans les arrêtés, ont montré leur potentiel à influencer nos décisions locales. Avec ces ajustements, nous pouvons réellement consolider leur rôle dans la gouvernance climatique de la commune. » a

souligné *Justin FANOUKPE*, point focal de la plateforme de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique.

À Athiémé, l'atelier a réuni un groupe similaire d'acteurs locaux. Un nouveau nom a été attribué au Groupe de Réflexion : Comité communal sur l'adaptation aux changements climatiques dans la commune d'Athiémé (CCACC-Athiémé), symbolisant son évolution et son nouveau rôle au sein de la communauté locale. Il a été décidé d'élargir la composition du groupe pour assurer une plus grande représentativité et une participation accrue dans les décisions locales. Les participants ont convenu de la nécessité de formaliser ces décisions dans un nouvel arrêté adapté aux besoins locaux et ont décidé que le CCACC-Athiémé travaillerait en synergie avec les autres cadres de dialogue existants au niveau local.

Marie TOFFA a déclaré que le fait d'inclure davantage d'acteurs locaux va vraiment renforcer notre crédibilité et notre impact dans la commune. Cela montre que le Groupe de Réflexion ne se limite pas au projet, mais devient une véritable structure de gouvernance participative.

Ces ateliers multi acteurs ont permis de poser des bases solides pour la pérennité des Groupes de Réflexion mis en place dans le cadre du projet BENKADI. En plus de proposer des ajustements aux arrêtés existants, les discussions ont mis en lumière l'importance des synergies avec d'autres cadres de dialogue et de la fusion avec des structures existantes comme la plateforme de réduction des risques de catastrophes.

En conclusion, grâce à l'implication et à la diversité des participants, des solutions concrètes ont été proposées pour assurer l'ancrage durable des groupes dans la gouvernance locale après la fin du projet. Ces ateliers ont permis d'élaborer des stratégies visant à garantir la continuité et l'efficacité des Groupes de Réflexion au-delà de la fin du projet BENKADI en 2025, en renforçant leur rôle dans la

gouvernance climatique locale et en assurant leur intégration dans les structures de prise de décision existantes.

Megan Valère SOSSOU

Mise en œuvre efficace des Plans d'Aménagement et de Gestion des Réserves de Biosphères du Mono: Le mémorandum d'engagement signé

L'hôtel « Bel Azur » de Grand Popo a servi de cadre du mardi 27 au mercredi 28 février 2024 à un atelier organisé par le projet Benkadi. A l'occasion, une cinquantaine d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre des Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) des Réserves de Biosphères du Mono ont renforcé leurs capacités pour être plus utiles. La signature d'un mémorandum par les participants pour une gestion efficace des réserves témoigne de leur engagement.



Vue d'ensemble des participants

Après l'étape de l'Ouémé, les acteurs qui s'occupent de la mise en œuvre des plans d'Aménagement et de gestion des réserves de biosphères du Mono se sont retrouvés. Désormais ils sont tous engagés pour mieux contribuer à la gestion efficace des PAG et des Aires marines protégées (Amp). La gouvernance des Réserves et la cartographie des acteurs ; le Cadre institutionnel proposé pour la mise en œuvre du PAG ; et les rôles et implications spécifiques de chaque catégorie d'acteurs dans le PAG, ont été abordés pour renforcer les capacités des participants.

A partir de là, les parties prenantes des Associations Communautaires de Conservation de la Biodiversité (ACCB), des ONG intervenant dans la région, les Mairies, les Cellules Communales des Ministères en charge de l'agriculture et du cadre de vie, et les partenaires de mise en œuvre du projet Benkadi sont mieux aguerris pour assumer chacun ses responsabilités. L'identification des problèmes et leurs approches de solutions permettront aux différentes structures de trouver les moyens adéquats pour régler les problèmes sur le terrain. Mais ils doivent travailler en respectant les normes d'association pour être légitimes et reconnus par les autorités locales. Ceci permettra une bonne collaboration sur

le terrain à travers une gouvernance participative et la dynamique de la reddition de comptes aux populations.



Le maire de Dakotomey Ulrich Sokégbé et le représentant ACCB Bouche du Roy Basile L. Amoussou et



Patrice Bada de Africa Mobile Nature et Parfaite Tossa de Action Humanitaire Internationale apposant leur signature

Le maire de la commune de Djakotomey, M. Ulrich Sokégbé peut se réjouir que l'appel lancé à ses pairs à l'ouverture de l'atelier afin d'être assidus pour l'atteinte des objectifs assignés à l'atelier a été entendu. Le Directeur Technique du Cénagref, M. Georges Sossou est reparti aussi satisfait de la réactivité des participants sur les différents sujets abordés.

Encore plus l'est le Chef Projet/Benkadi, M. Sagbo Damien Djodjo Kouton qui n'a pas manqué d'exprimer son assurance pour les résultats atteints. Il restera à mieux s'organiser sur le terrain pour gérer au mieux les réserves et surtout travailler au respect des normes. Avant de partir, les participants selon les catégories ont apposé leur signature

sur le mémorandum d'engagement qui retrace désormais les grandes conclusions qui vont orienter le futur de leurs actions sur le terrain.

Cell Com/Benkadi

La gestion des aires marines protégées de Togbin et Donaten au cœur d'un atelier du projet Benkadi à Grand-Popo

Le 05 janvier 2022, le gouvernement du Bénin a créé à travers le décret n°2022-003, les aires marines protégées (AMP) de Donaten et de la Bouche du Roy (Togbin). Une initiative unanimement saluée par les acteurs de la société civile de protection de l'environnement.



Pour lancer le processus d'élaboration du plan de gestion et

définir les projets d'activités à mettre en œuvre pour la conservation des ressources et l'exploitation judicieuse et durable de ces deux aires marines protégées, la Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin (PASCiB) aux côtés du Centre national de gestion des réserves de faune (CENAGREF) a réuni à l'hôtel Bel Azur de Grand-Popo ce jeudi 22 septembre 2022, plusieurs acteurs de la société civile, des cadres des mairies et des agents de la sécurité publique impliqués dans la protection de ces aires.

« Les travaux doivent nous amener à doter toutes les parties prenantes d'une feuille de route très claire, qui définit l'action concrète à mener, à court, à moyen et à long terme, dans le cadre de la gestion des aires marines protégées de Donaten et de la Bouche du Roy » a déclaré Aurélien Atidéglá, Président de la PASCiB à l'ouverture, indiquant qu'un plan de suivi et de mise en œuvre des recommandations de l'atelier sera également élaboré.



Constant Houndénou est le Conseiller technique au développement durable et représentant le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable à cette rencontre. Il rappelle que les aires marines protégées créées, permettront d'une part de sécuriser la mangrove et les ressources halieutiques disponibles dans ces écosystèmes et d'autre part, de générer des bénéfices socio-économiques pour les populations

riveraines.

Cet atelier initié dans le cadre du projet Benkadi au Bénin vient à point nommé acter le processus d'élaboration du plan de gestion des deux aires marines protégées concernées, dira Abdel-Aziz Baba Moussa, Directeur Général du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF). Car une chose est de créer, mais une autre est de gérer. Le tout n'est pas d'avoir ces documents, mais il faut pouvoir les mettre en œuvre a-t-il laissé entendre.

Approche participative pour la gestion des aires marines protégées au Bénin

La diversité des participants à cet atelier justifie l'approche participative de ce processus qui bénéficie de la disponibilité et de l'accompagnement du ministère du cadre de vie et du développement durable rassure le Conseiller, Constant Houndénu avant de lancer officiellement les travaux dudit atelier.



Sans doute, les acteurs sont engagés à mutualiser leurs efforts pour la conservation des aires marines protégées. Selon Joséa Dossou Bodjrenou, Directeur de l'ONG Nature Tropicale, la rencontre permettra à chaque acteur de savoir le rôle à jouer et comment jouer sa participation pour l'atteinte des objectifs escomptés par le gouvernement en créant les

aires marines protégées.

Dans le même sens, Alexine Atioukpe, Chef division eau et assainissement à la mairie de Cotonou est aussi convaincu. « Au terme de cet atelier, le service environnement de la mairie de Cotonou va s'approprier des résultats de cet atelier afin d'accompagner au mieux la protection des tortues marines, au niveau de l'aire marine protégée de Donaten », a-t-elle confié.

Pour rappel, les aires marines protégées au cœur de ces échanges, regorgent d'une riche diversité biologique menacée ou en voie d'extinction, à savoir, les tortues marines, les lamantins d'Afrique, les baleines et les dauphins et diverses espèces de poissons et de crustacés, etc.

Arsène AZIZAHO